

Belles intentions et maigres moyens

Pourquoi l'Aped estime que ce Contrat stratégique est voué à l'échec

Notre enseignement est l'un des plus injustes au monde. L'inégalité de résultats entre élèves d'origine sociale différente et le niveau de ségrégation sociale entre établissements scolaires sont, en Communauté française, plus élevés que dans n'importe quel pays de l'OCDE.

Il ressort de l'enquête PISA que cette inégalité est liée à différents facteurs bien déterminés :

- les trop faibles taux d'encadrement, en particulier dans l'enseignement primaire (les pays scandinaves dépensent 50 à 70% de plus que nous par élève)
- la sélection précoce en filières hiérarchisées (en Belgique les élèves se séparent à 12 ans entre écoles « d'élite » et écoles « de relégation » ; seule l'Allemagne sélectionne aussi tôt ; ailleurs, les tronc communs vont jusqu'à 14 ou 16 ans)
- l'existence d'un « semi-marché » scolaire (en Belgique le choix d'une école est un parcours du combattant imposé à la majorité des parents ; en Finlande, 98% des enfants fréquentent l'école de leur commune ou de leur quartier, de 6 à 16 ans).
- D'autres études montrent que la dérégulation introduite par les programmes issus de la réforme par « compétences », leur manque de lisibilité, contribuent à accroître les inégalités de niveaux entre établissements et donc entre élèves.

Nous sommes d'accord avec certains constats mis en avant dans le contrat stratégique et tenons à affirmer haut et fort le principe de l'éducabilité de tous. En revanche, force est de constater qu'entre les bonnes intentions affichées au départ et les mesures proposées par la ministre, le fossé est gigantesque.

- L'augmentation de l'encadrement se limite à un passage de 22 à 20 élèves par classe dans les trois premières années primaires. Et ces maigres moyens risquent d'être pris sur les autres niveaux d'enseignement
- Aucune révision des programmes du primaire ou du secondaire n'est prévue.
- Le tronc commun au premier degré est formel : nous resterons avec des écoles « générales » et des écoles « techniques et professionnelles » dès l'âge de 12 ans. Et faute d'investissement dans le primaire, même cet « *ersatz* » de tronc commun échouera sans doute.
- les « bassins scolaires » s'attaquent seulement à la concurrence entre établissements, mais n'empêcheront pas les mécanismes de concentration sociale liés aux marchés scolaires. Ce qu'il convient de faire, c'est de limiter la prétendue « liberté de choix » des parents.
- En renforçant le cloisonnement transition-qualification, en introduisant la certification modulaire, les réformes de l'enseignement technique et professionnel vont dans le sens inverse de la lutte contre les inégalités sociales et ressemblent davantage à une mise en oeuvre du programme du patronat européen (la fameuse « stratégie de Lisbonne »)



www.ecoledemocratique.org
aped@ecoledemocratique.org
223 avenue de la Reine
B-1000 Bruxelles
00 32 (0) 27 35 21 29
00 32 (0) 64 33 81 31